

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone
04510 Mallemoisson**

Séance du 24 avril 2012

L'an deux mille douze et le 24 avril à 18 heures 00.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre FERAUD.

Date de la convocation : 16/04/2012

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 12

Présents : Monsieur FERAUD, Madame FERAUD (Le Chaffaut St Jurson) ; Monsieur GRAVIERE
Titulaires (Barras) ; Messieurs NALIN, SAMIN, Madame COPIER (Mallemoisson) ; Messieurs BAILLE, PIN (Thoard), Monsieur ALPHAND (Les Hautes Duyes), Monsieur CAREL (Mirabeau) ; Monsieur JULIEN (Le Castellard-Mélan).

Suppléants Monsieur MARTEL (Les Hautes Duyes).

Suppléants non votants Monsieur GODDEFROY (Le Castellard-Mélan), Madame Anne-Marie GILLY (Le Chaffaut).

Excusés : Madame MARTIN, Madame SOLANS.

Secrétaire de séance : Madame Maryline FERAUD.

Objet de la délibération

21- Approbation du compte rendu de la réunion du 12/03/2012.

Le compte rendu de la réunion du conseil communautaire en date du 12/03/2012 est approuvé à l'unanimité.

Objet de la délibération

22- Modification du Conseil Communautaire.

Le Président fait part au Conseil de la délibération de la commune du Castellard-Mélan, en date du 05 avril 2012, modifiant l'ordre des titulaires et des suppléants représentant la commune au Conseil.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité que dès à présent, le Castellard-Mélan est représenté de la façon suivante :

Titulaires : Maurice GODDEFROY
Jacques JULIEN

Suppléants : Cédric BREISSAND
Cédric LANDOUZY

Les élus étant présents, le nouveau conseil communautaire peut délibérer dès le point suivant dans sa nouvelle configuration.

23- Compte administratif 2011 du Budget Principal et des Budgets annexes :

Délibérant sur le compte administratif de la Communauté de Communes pour 2011 dressé par Monsieur Jean-Pierre FERAUD, Président, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice considéré, le Conseil de Communauté a voté à l'unanimité (moins la voix du Président sorti) le compte administratif, qui peut se résumer comme suit :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 465 876,87 €	1 532 286,94 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 349 724,32 €	1 425 371,19 €
RESULTAT GLOBAL	2 815 601,19 €	2 957 658,13 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		66 410,07 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		75 646,87 €
EXCEDENT DE CLOTURE		142 056,94 €
<u>BUDGET VAULOUE</u>	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 297,00 €	47 286,93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	111 852,40 €	58 818,81 €
RESULTAT GLOBAL	125 149,40 €	106 105,74 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		33 989,93 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	53 033,59 €	
DEFICIT DE CLOTURE	19 043,66 €	
<u>BUDGET ATELIER RELAIS</u>	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	196 919,32 €	198 125,15 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	102 925,47 €	196 455,18 €
RESULTAT GLOBAL	299 844,79 €	394 580,33 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		1 205,83 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		93 529,71 €
EXCEDENT DE CLOTURE		94 735,54 €
<u>BUDGET SIRES</u>	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	189 136,77 €	201 916,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 138,81 €	6 780,00 €
RESULTAT GLOBAL	202 275,58 €	208 696,09 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		12 779,32 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	6 358,81 €	
EXCEDENT DE CLOTURE		6 420,51 €

24- Compte de gestion 2011 (Budget principal, budgets annexes Vaulouve, Atelier Relais, et SIREs).

Le Conseil de Communauté, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2011 (Budget Principal et annexes) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de la Communauté de Communes dressé par le receveur, accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 de la Communauté de Communes (Budget Principal et annexes), après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures, considérant que toutes les opérations sont régulières ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ;
 - 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives et sur le bilan de l'actif (inventaire) ;
- déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone (budget principal et annexes) dressé pour 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Objet de la délibération

25- Affectation du résultat de 2011 : Budget principal.

Le Président, rappelle les résultats du compte administratif 2011 :

Résultat de clôture : Fonctionnement : 66 410,07 € d'excédent
 Investissement : 75 646,87 € d'excédent

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, que l'excédent de fonctionnement est affecté intégralement en investissement de la façon suivante :

Article 1068 : * Opération non affectée : 62 382,07 €
 * Opération Centre de secours : 4 028,00 €

Objet de la délibération

26- Affectation du résultat de 2011 : Budget annexe Vaulouve.

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2011 :

Résultat de clôture : Fonctionnement : 33 989,93 euros d'excédent
 Investissement : 53 033,59 euros de déficit

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement :

Article 1068 – Opération non affectée : 33 989,93 euros

Objet de la délibération

27- Affectation du résultat de 2011 : budget annexe Atelier relais.

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2011 :

Résultat de clôture : Fonctionnement : 1 205,83 euros d'excédent
 Investissement : 93 529,71 euros d'excédent

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de maintenir l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement (art 002).

Objet de la délibération

28- Affectation du résultat de 2011 : budget annexe SIRES.

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2011 :

Résultat de clôture : Fonctionnement : 12 779,32 euros d'excédent
 Investissement : 6 358,81 euros de déficit

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement en partie à la section d'investissement :

- 1068 opération non affectée : 3 550 €
 - 1068 opération SIRES : 4 163 €
- et de laisser 5 066,32 € en section de fonctionnement.(002).

Objet de la délibération

29 - Budget Primitif 2012 : Budget principal, budget annexe Vaulouve, budget annexe Atelier relais, budget annexe SIRES.

Le Président donne lecture à l'assemblée du projet de budget primitif 2012, pour les budgets principal et annexes, par lui préparé, et fournit toutes précisions quant aux recettes et dépenses qu'il propose. Ce budget reprend les reports et les résultats de 2011. Il a été examiné par les élus du bureau.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget tel qu'il est préparé et qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à :

Budget principal :

Section de fonctionnement	1 594 404 euros
Section d'investissement	<u>1 605 107 euros</u>
TOTAL	3 199 511 euros

NB : dans ce budget, il y a le service rattaché « Maison de Pays » assujetti à la TVA.

Budget annexe Vaulouve

Section de fonctionnement	46 888 euros
Section d'investissement	<u>73 095 euros</u>
TOTAL	119 983 euros

Budget annexe Atelier relais

Section de fonctionnement	112 739 euros
Section d'investissement	<u>313 211 euros</u>
TOTAL	425 950 euros

Budget annexe SIRES

Section de fonctionnement	205 621 euros
Section d'investissement	<u>12 069 euros</u>
TOTAL	217 690 euros

Objet de la délibération

30 - Budget Primitif 2012 : Particularité du budget annexe « Atelier relais »

Le Président rappelle que l'atelier relais n° 2 a été vendu en 2011 (120 000 €) et que cela a mis un terme à la location-vente de cet équipement.

Diverses écritures sont à passer en comptabilité pour régulariser la situation du budget annexe par rapport à cette vente : transfert du terrain du budget principal au budget annexe dans les immobilisations, annulation des loyers et réintégration de leur valeur dans l'immobilisation vendue, opérations d'ordre entre sections...

- Considérant que le budget annexe atelier relais présente un excédent d'investissement lié à la vente et au transfert en 1068, chaque année, d'un excédent de fonctionnement lié à l'encaissement des loyers en fonctionnement tandis que l'emprunt concernait l'investissement ;
- Considérant que cet excédent d'investissement ne va pas être utilisé en investissement puisque le budget sera clos après la vente de l'atelier n° 1 ;
- Considérant que la section de fonctionnement est artificiellement déficitaire ;

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'effectuer une opération d'ordre et de transférer 104 787 € de l'article 1068 en investissement vers l'article 7785 en section de fonctionnement

Objet de la délibération

31- Subvention du budget principal au budget annexe SIRES pour l'exercice 2012.

La Communauté de Communes décide à l'unanimité de verser une subvention d'équilibre au budget annexe SIRES, conformément au budget primitif d'un montant de : 63 289 €

Objet de la délibération

32- Taux d'imposition des taxes pour 2012.

Au vu du budget pour 2012, de la conjoncture, de la réforme de la fiscalité et du produit fiscal attendu par la Communauté de Communes, après avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2011 :

Taxe d'habitation :	8,17 %
Foncier bâti :	4,95 %
Foncier non bâti :	14,70 %

- Cotisation Foncière des Entreprises = 7,47 %
- Fiscalité professionnelle de zone = 26,64 %

Objet de la délibération

33- Participation des communes au Centre d'Incendie et de Secours de Thoard pour 2012.

Le Vice Président délégué, Rémy Gravière, fait part des propositions de la Commission Incendie et Secours, réunie le 16 mars 2012 à Thoard.

Après discussion, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité les participations suivantes :

Mirabeau :	1 000,00 euros
Barras :	1 500,00 euros
Les Hautes Duyes	200,00 euros
Le Castellard-Mélan	300,00 euros
Thoard	0,00 euros (pour compenser l'importance de la participation au SDIS).

Objet de la délibération

34- Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2012.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2011 de TEOM à savoir :

- Zone 1 (toutes communes sauf Le Castellard-Mélan) : 16,11 %
- Zone 2 (Le Castellard-Mélan) : 8,06 %

Cette taxe est applicable à tous les foyers, sans exonération possible.

Objet de la délibération

35 – Redevance spéciale d'enlèvement des déchets autres que ménagers pour 2012.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de maintenir les montants des redevances spéciales votées lors des exercices précédents.

Pour 2012, la redevance spéciale d'enlèvement des déchets autres que ménagers s'élève à :

- Lycée de Carmejane	3 015 euros
- CFPPA	1 156 euros
- Maison de Retraite (Thoard)	2 420 euros
- La Poste (Mallemoisson)	357 euros

Objet de la délibération

36- Service « Ordures Ménagères » : prestations de la commune du Chaffaut pour 2012.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de verser pour 2012, 2 000 euros à la commune du Chaffaut, pour le travail que les employés communaux effectuent pour rapprocher les conteneurs à ordures ménagères de la benne dans certaines parties du circuit de collecte (hameau d'Espinouse). Cette participation est inchangée depuis son instauration.

37- Adhésions et cotisations pour 2012.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité les adhésions et cotisations annuelles aux organismes listés dans le tableau annexé.

Les montants des adhésions et cotisations sont inscrits au BP 2012 (dans les services concernés).

ANNEXE 1**Adhésions, cotisations, participations, subventions 2011**

ARTICLE / SERVICE	ORGANISMES	MONTANT
6281 / AG	Assemblée des Districts et des Communautés de France	331.70 €
6281 / TOURI	Agence Départementale du Tourisme	1 670.00 €
6281 / TOURI	Office du Tourisme	5 000.00 €
6281 / ECO	Mission Locale	3 012.00 €
6281 / AG	U.P.R.O. (adhésion)	150.00 €
6574 / JSC	U.P.R.O. (subvention)	2 500.00 €
611 / VA	SAFER	972.95 €
6281 / AG	Pays Dignois (cotisation)	3 317.00 €
6281 / AG	Pays Dignois P.A.S.	5 500.00 €
6281 / AG	Communes Forestières des AHP	1 742.50 €
6554 / OM	SYDEVOM	1 844.34 €
6558 / VA	Syndicat Mixte de l'abattoir du Pays Dignois	6 694.00 €
6281 / ECO	Alpes Provence Initiative	1 454.00 €
6281 / AG	CNAS	4 627.65 €
6554/TOURI	Syndicat Mixte des Monges	1 200.00 €
	TOTAL	40 016.14 €

Objet de la délibération

38- Subvention Pompiers 2012.

Sur proposition de la Commission Incendie et Secours, réunie le 16 mars 2012, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 3 000 euros à l'Amicale des Pompiers de Thoard pour 2012.

Objet de la délibération

39- Participation de la Communauté de Communes du Sisteronais pour Fontbelle pour 2012.

Le Président expose le budget du service « Fontbelle » pour 2012 :

Charges à caractère général (entretien terrains)	8 274 € (Devis O.N.F)
Frais de personnel (entretien sanitaires)	0 €
Virement (capital)	0 €
Intérêts emprunts	0 €
TOTAL	8 274 €

Conformément aux accords initiaux avec le SIVOM du Canton de Sisteron, les recettes couvrant ces dépenses proviennent pour les 2/3 de la Communauté de Communes du Sisteronais et pour 1/3 de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone.

Il sera donc demandé 5 516 € à la Communauté de Communes du Sisteronais pour l'entretien du site. Il n'y a plus d'emprunt.

Objet de la délibération

40- Remboursement des repas du personnel de cantine de Barras.

Le Président rappelle que le SIRES fournit les repas au personnel de cantine de Barras et que la commune les rembourse.

Le conseil communautaire approuve le décompte suivant :

- Année scolaire 2009 – 2010 : 137 repas
- Année scolaire 2010 -2011 : 137 repas

soit 274 repas à 3,50 € : 959 euros.

Un titre sera donc émis de ce montant.

Objet de la délibération

41- Subvention au GDA des Duyes et Bléone pour 2012.

Comme les années précédentes, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 000 euros pour 2012 au GDA des Duyes et Bléone, afin de renforcer ses capacités d'autofinancement et d'organisation de l'unique foire agricole du territoire, la « Foire aux agnelles et béliers » de Thoard.

Objet de la délibération

42- Prise en charge des frais de déplacements pour la formation.

Pour les années 2012 et 2013 et conformément à la décision de son conseil d'administration, le CNFPT, par suite de la diminution de son taux de cotisation, ne prendra plus en charge les frais de déplacement liés aux actions de formation. En conséquence, et pendant cette période, la collectivité, sur présentation des justificatifs correspondants, versera des indemnités kilométriques de frais de déplacement et, s'il y a lieu, des indemnités de stage et de mission pour les actions suivantes :

- Formations statutaires obligatoires : formations d'intégration et de professionnalisation au 1^{er} emploi et de prise de poste à responsabilité : *frais de déplacement et indemnités de stage* ;
- Formation de professionnalisation tout au long de la carrière : *frais de déplacement et de mission* ;
- Lutte contre l'illettrisme : *frais de déplacement et de mission* ;
- Concours et examens professionnels pour la participation aux épreuves : *frais de déplacement et de mission à raison d'un concours ou examen professionnel par an.*

Objet de la délibération

43- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (tableau d'avancement de grade de 2012).

Le Président présente au Conseil le tableau d'avancement de grade pour l'année 2012, visé par la C.A.P du 06 avril 2012.

Un adjoint administratif de 1^{ère} classe peut prétendre à l'avancement de grade suivant : Grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 01/05/2012.

Le Conseil de communauté décide donc à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 01/05/2012 ;
- de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de demander l'avis au C.T.P ;
- autorise le Président à procéder à la publicité préalable au Centre de Gestion et à procéder au recrutement de cet agent.

Objet de la délibération

44- P.A.S : Nouveau tableau de programmation triennale.

Le Président rappelle que :

- par délibération du 13 décembre 2011, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer la convention P.A.S (Programme d'Aménagement Solidaire des villages, des bourgs, et des villes moyennes) de partenariat avec la Région et le Conseil Général et la convention triennale de réalisation avec la Région ;

- une réunion technique au Pays Dignois a eu lieu en présence des services de la Région, le 16 février 2012, et a permis de mieux comprendre les règles d'application du P.A.S ;

- une réunion technique de tous les maires et de toutes les secrétaires de mairie des communes de la Communauté de Communes a eu lieu le 26 mars 2012, en mairie de Thoard. Lors de cette rencontre, la programmation triennale a été étudiée de façon précise et le tableau initial des opérations a été corrigé

- Le nouveau tableau de programmation a été transmis à toutes les communes et a été étudié par le bureau de la Communauté de Communes le 10 avril 2012.

Au vu de l'accord général sur ce nouveau tableau en l'absence de nouvelles corrections, le conseil communautaire approuve la nouvelle programmation triennale 2012-2014, résumée dans le tableau ci-après dénommé « Avril 2012 ».

Le conseil communautaire charge le Président de transmettre ces modifications à la Région et aux partenaires.

Mallemoisson,
Le 21 mai 2012.

Le Président,
Jean Pierre FERAUD.